

**LE GRAND**  
Espace Aliénor  
255 rue Martha Desrumaux - CS 6003 - 24000 PERIGUEUX

## **DELIBERATION DD2025\_056**

Nombre de membres du conseil	
en exercice	83
Présents	57
Votants	72
Pouvoirs	15

Date de convocation du Conseil communautaire du Grand Périgueux le 16 mai 2025

**LE 22 mai 2025, LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU GRAND PERIGUEUX, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de M. Jacques AUZOU**

Secrétaire de séance : M. Christian LECOMTE

### **SUBVENTION À LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC POUR LA PRODUCTION D'UN LOGEMENT CONVENTIONNÉ (EX CABINET VÉTÉRINAIRE)**

#### **PRESENTS :**

M. AUDI, M. AUZOU, Mme DRUILLOLE, M. BUFFIERE, Mme CHABREYROU, M. CIPIERRE, M. COURNIL, M. DOBBELS, M. GEORGIADES, M. LE MAO, M. MOISSAT, M. LECOMTE, M. PASSERIEUX, M. PROTANO, Mme SALINIER, Mme SALOMON, M. FOUCHIER, M. SUDREAU, M. DENIS, M. LEGAY, M. MOTARD, Mme FAURE, M. DUCENE, Mme ROUX, M. RATIER, M. PERPEROT, Mme LUMELLO, Mme TOURNIER, M. SERRE, M. MARTY, Mme ARNAUD, M. FALLOUS, M. JAUBERTIE, Mme LONGUEVILLE-PATEYTAS, M. CHANSARD, M. NARDOU, M. LAGUIONIE, M. ROLLAND, M. MARC, M. BARROUX, M. BOURGEOIS, M. CADET, Mme DOAT, M. GASCHARD, M. NOYER, M. MARSAC, M. LAVITOLA, M. AMELIN, Mme MASSOUBRE-MAREILLAUD, M. PALEM, M. CHAPOUL, M. VADILLO, M. CHANTEGREIL, Mme CHERBERO, Mme MONTEIL-MAYAUD, M. LACOUR-COULON, Mme RENAUD

#### **ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

M. COLBAC, M. LACOSTE, M. LARENAUDIE, M. REYNET, M. TALLET, M. PIERRE NADAL, Mme ESCLAFFER, Mme FAVARD, Mme LANDON, Mme REYS, M. PERIER

#### **POUVOIR(S) :**

Mme GONTHIER donne pouvoir à Mme SALINIER  
Mme LABAILS donne pouvoir à M. AUZOU  
Mme KERGOAT donne pouvoir à M. NARDOU  
M. GUILLEMET donne pouvoir à M. PROTANO  
M. MALLET donne pouvoir à M. NOYER  
M. BIDAUD donne pouvoir à M. SUDREAU  
M. PARVAUD donne pouvoir à M. MARTY  
M. BELLOTEAU donne pouvoir à Mme CHERBERO  
M. GUILLEMOT donne pouvoir à M. CIPIERRE  
Mme SARLANDE donne pouvoir à M. LECOMTE  
M. DELCROS donne pouvoir à M. BOURGEOIS  
Mme FRANCESINI donne pouvoir à M. BARROUX  
Mme DUPUY donne pouvoir à M. AMELIN  
Mme MARCHAND donne pouvoir à Mme DOAT  
Mme DUVERNEUIL donne pouvoir à M. LAVITOLA

## SUBVENTION À LA COMMUNE DE SAINT PIERRE DE CHIGNAC POUR LA PRODUCTION D'UN LOGEMENT CONVENTIONNÉ (EX CABINET VÉTÉRINAIRE)

Vu le code général des collectivités territoriales.

**Considérant que** par délibération du 31 mars 2022, le conseil communautaire du Grand Périgueux a révisé son règlement d'intervention en faveur du logement et notamment les aides aux logements communaux conventionnés (production et réhabilitation).

**Que** le Grand Périgueux est sollicité aujourd'hui, au titre du logement social, par la commune de Saint-Pierre-de-Chignac pour soutenir financièrement la création d'un logement communal conventionné, 195 avenue du Manoire (ref cadastrale AB 347).

**Considérant que** le logement qui sera proposé va être créé dans l'ancien cabinet vétérinaire. Ce dernier n'ayant pas trouvé de repreneur, la commune a souhaité produire un nouveau logement social de petite typologie.

**Que** le logement pour lequel la commune demande une aide est d'une surface de 43 m<sup>2</sup>, comporte une chambre, un salon avec coin cuisine, un petit bureau, une douche et un WC. Il pourra convenir à une personne seule ou à un couple.

**Considérant que** la décision d'agrément Palulos a été obtenue : le logement fait l'objet d'une convention avec l'État, lui permettant d'être décompté au titre du logement social et de la loi Solidarité et Renouvellement Urbain.

**Que** la typologie en T2 (43 m<sup>2</sup>) correspond à la demande locale. Il s'agit d'un logement collectif, situé dans le bâtiment accueillant déjà des logements sociaux communaux.

**Qu'il** est situé à proximité immédiate des commerces et proche des écoles, de la maison médicale, de la poste et de la gare SNCF.

**Que** la rénovation du cabinet vétérinaire concerne l'isolation des murs et des plafonds, la création d'une cuisine et d'une salle de bain avec chauffe-eau thermodynamique. La consommation énergétique en sera grandement réduite (le DPE passant de D à C).

**Que** le loyer prévisionnel est le suivant :

Type de logement	Forme	Nombre	Surface Habitable	Loyer
T2	Collectif	1	42.74	254.73 €

**Que** le plan de financement est le suivant :

Dépenses en € HT		Recettes en €		%
Plomberie sanitaires	6 809.42	Grand Périgueux	4 655	49.5%
Travaux d'isolation	2 587	Autofinancement	4 741.42	50.5%
<b>TOTAL</b>	<b>9 396.42</b>	<b>TOTAL</b>	<b>9 396.42</b>	<b>100%</b>

**Considérant que** conformément au règlement d'intervention du Grand Périgueux, la commune de St Pierre de Chignac d'agglomération est sollicitée à hauteur de :

- 3 655 € par logement social communal conventionné produit, grâce à la rénovation mise en œuvre (aide de 85€/m<sup>2</sup>, plafonnée à 60m<sup>2</sup> par logement)
- 1 000 € de majoration pour les logements en petite typologie (T1, T2 ou T3) soit un total de 4 655 euros pour cette opération.

**Que** la commune de St Pierre de Chignac financera les dépenses restantes (délibération D2024\_01\_04 du conseil municipal du 26janvier 2024).

#### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE , APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ :**

- Décide d'accorder à la commune de Saint-Pierre-de-Chignac une subvention de 4 655 € pour le projet de production d'un logement communal conventionné.

**Adoptée à l'unanimité.**

Délibération publiée le 16/06/2025	Pour extrait conforme
Délibération certifiée exécutoire à compter du 16/06/2025	Périgueux, le 16/06/2025
Le secrétaire de séance  Christian LECOMTE	Le Président  Jacques AUZOU


